



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Bordeaux, le 25 janvier 2021

**Réunion du comité de concertation sur la liaison entre Poitiers et Limoges**

**Fabienne BUCCIO**, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, a présidé ce lundi 25 janvier 2021, un comité de concertation sur la liaison routière Poitiers-Limoges qui réunissait la préfète de la Vienne, le préfet de la Haute-Vienne, les parlementaires, le Conseil régional, les présidents des conseils départementaux de la Vienne et de la Haute-Vienne, les élus des collectivités concernées et les présidents des chambres consulaires des deux départements.

**L'amélioration des conditions de déplacement entre Poitiers et Limoges est une priorité pour l'État :**

- par la route, avec des projets en cours, inscrits au CPER 2015-2020, accélérés à la faveur du plan de relance et d'une prolongation du CPER à fin 2022, pour permettre le démarrage en travaux dès 2022 de la déviation de la RN 147 à Lussac-les-Châteaux dans la Vienne et de l'aménagement de créneaux de dépassement sur la RN 147 entre Bellac et Limoges dans la Haute-Vienne. Les études engagées pour l'aménagement de la RN 147 au Nord de Limoges se poursuivent également activement pour permettre de commencer les travaux dès le début de la prochaine contractualisation à partir de 2023.

- par le train, avec la perspective, décidée conjointement par l'Etat et la Région, de financer, sur la période 2021-2022, les études et une première tranche de travaux de régénération de la voie entre Poitiers et Limoges à hauteur de 73 M€ (26 M€ pour Etat et 41 M€ Région).

Dans ce contexte, Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre délégué, chargé des transports, a décidé d'engager fin 2020 le processus de saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) sur un projet de mise concession autoroutière à 2x2 voies de la liaison Poitiers-Limoges, pour saisir la CNDP d'ici mi 2021, en concertation avec les territoires.

Cette réunion a été l'occasion d'examiner les projets d'aménagements de la RN147 inscrits au contrat de plan Etat-Région (CPER) et d'étudier un projet de mise en concession, à 2X2 voies, de cet itinéraire qui prend en compte les opérations de la RN147 inscrites au CPER.

Tous les participants ont pu s'exprimer. Les échanges se poursuivront en vue de la constitution du dossier dont sera saisie la CNDP en juin prochain.